

Communiqué de Presse

Pouvoir d'achat : des mesures de soutien exceptionnelles et unanimes du Département

Face à l'effritement accéléré du pouvoir d'achat, qui frappe encore plus durement les plus modestes, les élus du Conseil départemental ont adopté à l'unanimité des mesures de soutien destinées aux agents des services d'aide et d'accompagnement à domicile, ainsi qu'aux agents du Département. Au total, près de 4 millions d'euros seront consacrés à ces aides d'urgence.

La guerre en Ukraine et ses conséquences économiques et sociales en France se sont imposées au programme de la session du Conseil départemental, les 28 et 29 mars, essentiellement dévolue au vote du budget primitif 2022. Déjà préoccupante avant le début de l'invasion russe, le 24 février, la hausse des prix a connu une flambée effarante en quelques semaines de conflit, touchant toutes les dépenses essentielles des Français – le carburant, les énergies, les denrées alimentaires.

Majorité et opposition se sont accordées à l'unanimité autour de la nécessité d'agir en urgence pour soutenir le pouvoir d'achat des Nivernais, dans le cadre des compétences et du champ d'action du Département. Plusieurs mesures fortes ont été adoptées.

Aides à domicile : revaloriser l'indemnité kilométrique

Pour permettre aux services d'aide à domicile d'assurer la continuité de leur activité au bénéfice des plus fragiles, le Département s'est engagé à augmenter de 10 centimes l'indemnité kilométrique de leurs salariés concernés (450 environ) ; celle-ci passera de **0,35 à 0,45 €/km**. **La hausse représente un coût de 160 000 € sur six mois.**

Cette aide ponctuelle vient s'ajouter aux revalorisations salariales issues de l'avenant 43 dans le cadre de la convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), que les gouvernements successifs auraient dû engager depuis longtemps, dont le coût net représente 1 million d'euros pour le Département.

Des métiers "oubliés du Ségur" sont encore en cours de discussion avec le gouvernement pour être intégrés au périmètre des métiers revalorisés.

Agents du Conseil départemental : réduire les coûts de déplacement

Les élus ont validé des propositions de mesures à destination des agents du Département, qui seront discutées avec les organisations syndicales. Plusieurs mesures sont envisagées pour réduire

l'impact de l'usage du véhicule personnel pour les rendez-vous et trajets professionnels. Les agents concernés sont environ 340, dont plus de 150 travailleurs sociaux.

Ainsi, trois mesures phares pourraient voir le jour :

- **L'augmentation de l'indemnité kilométrique** pour les agents utilisant leur véhicule personnel (mesure gouvernementale). Coût estimé : **100 000 €**.
- **Le développement des visio-conférences**, notamment lorsque la réunion génère beaucoup de déplacements d'agents venant de loin.
- **L'achat d'une vingtaine de véhicules par le Département pour mise à disposition des agents**, en priorité pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux et pour les agents identifiés comme « gros rouleurs ». Cet investissement de long terme représente une économie tant pour les agents que pour la collectivité (**0,10 €/km** en moyenne d'économie).

Le Département souhaite également soutenir les personnels se situant dans les tranches de rémunération les plus basses, à travers divers types de mesures. Deux aides financières sont à l'étude.

- **Anticiper la revalorisation du point d'indice.** En amont de l'augmentation de la valeur du point d'indice du traitement des fonctionnaires annoncée par le gouvernement (sans date d'effectivité ni de pourcentage de réévaluation pour le moment), la collectivité pourrait instaurer sur le régime indemnitaire une mesure « pouvoir d'achat ». Une enveloppe financière de l'ordre de **500 000€** pourrait être allouée à cette mesure.

- **Adoption du « Ticket mobilité ».** Le Département va adhérer au dispositif « Ticket mobilité » de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cette aide consiste à organiser un soutien financier pour les salariés contraints d'utiliser la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail dans des zones géographiques non couvertes par les transports collectifs. La valeur du Ticket mobilité s'établit à **40 €/mois**, pris en charge par la Région et le Département. Le coût de cette mesure est estimé à **45 000 €** par an et pourrait concerner environ 200 agents.

Par ailleurs, le Conseil départemental veut faire évoluer progressivement mais durablement le rapport au véhicule, et réduire son impact sur le budget des agents, en promouvant le covoiturage via l'utilisation des plateformes existantes, et en mettant à disposition des bornes de recharge afin d'inciter à l'achat et l'utilisation de véhicules électriques.

Le coût total de ces mesures volontaristes est évalué à plus de 3.4 millions d'euros en fonctionnement et à 450 000 € en investissement.

Contacts :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17